



MODIFICATION DU NOM DE LA RUE OU DE LA NUMEROTATION PERSONNE PHYSIQUE

Le dossier est constitué :

De l'imprimé P2 : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Copie du justificatif du nouveau libellé de l'adresse de l'établissement délivré par la Mairie.
- ✓ Si formalité effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

Frais de Greffe : 15,44 € par chèque à ordre du Greffe du Tribunal de commerce de Gap.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : www.hautes-alpes.cci.fr

